

Convention de prêt de matériel entre le collège Anatole France de Sin-Le-Noble et la ville de Waziers

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2024 du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

**DÉCIDE**

De signer la convention de prêt de matériel entre le Collège Anatole France de Sin-Le-Noble et la commune de Waziers.

*Annexe : convention.*

Fait à WAZIERS, le 5 JUIN 2024

Le Maire,  
Laurent DESMONS

